



DE Diplôme d'Etat

Alpinisme - AMM

Préparation à l'examen probatoire

Préparation à l'examen probatoire du Diplôme d'Etat d'alpinisme mention Accompagnateur en Moyenne Montagne (AMM)

Le métier

Le diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne atteste des compétences de son titulaire pour conduire et encadrer, contre rémunération, des personnes ou des groupes en espace rural montagnard et sur des terrains enneigés faciles, vallonnés de type nordique, à l'exclusion des zones glaciaires, de rochers, des canyons et terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme. Il atteste également des compétences pour animer et enseigner les connaissances et savoir-faire propres à la pratique de l'activité et au milieu.

Où exerce-t-il ?

- dans un centre de vacances et de loisirs ;
- dans une structure de préservation du patrimoine ;
- pour l'exploitant d'un gîte ;
- pour une entreprise de voyages, un club de vacances ;
- à titre libéral.

Conditions d'accès à la préparation

- avoir 17 ans révolus à la date d'entrée en formation ;
- avoir réalisé au moins 15 randonnées sur les 40 demandées par l'inscription à l'examen
- fournir un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la randonnée.

Contenu de formation de la préparation

- acquisition des techniques de base d'orientation : Azimuth, distances, altitudes, lecture de carte ;
- préparation physique ;
- la sécurité en montagne ;
- travail des techniques d'orientation avancées : main courante, erreur volontaire, triangulation...;
- raids et examens blancs
- préparation à l'entretien ;
- conseils et bibliographie recommandée pour la préparation au QCM ;

Contenu de l'examen probatoire (rappel) organisé par la DRDJSCS

Il comprend :

- Une épreuve intégrative de marche, d'orientation, de parcours en terrain varié (pierrier, pente herbeuse);
- Un entretien portant sur la liste randonnée fournie lors de l'inscription et le projet du candidat ;
- Un questionnaire portant sur l'environnement montagnard naturel et humain (QCM).

Pour vous inscrire à l'examen probatoire : <http://cnsnmm.sports.gouv.fr>

Avoir réalisé au moins 40 randonnées pédestres :

- au moins quinze randonnées effectuées sur le territoire français et dans plusieurs massifs, comportant dix sorties d'un dénivelé positif supérieur à 1000 mètres, l'une d'elles consistant en une randonnée d'une durée minimale de quatre jours;
- huit randonnées effectuées dans plusieurs massifs, figurant sur la liste type publiée par le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne.
- Dix randonnées correspondant à l'unité de formation optionnelle « moyenne montagne enneigée » ou « moyenne montagne tropicale et équatoriale », effectuées sur le territoire français.



MINISTÈRE
DES SPORTS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Particularité(s)

Cette formation prépare le candidat au niveau technique, physique et de connaissances requis en vue de se présenter aux épreuves de l'examen probatoire du Diplôme d'Etat d'alpinisme mention AMM dans les meilleures conditions.

Elle n'est pas suffisante à elle seule, et n'a surtout pas vocation à remplacer l'investissement personnel des candidats en dehors de cette préparation.

Elle permet une évaluation initiale du niveau de chacun, de proposer des pistes de travail utiles, et une préparation

Calendrier de la formation

	Inscription avant le	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif	Durée totale	Dont durée en centre	Examen probatoire
CURSUS 2019	25.02.19	18.03.19	06.09.19	18	600 h	480 h	Septembre 2019

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} janvier 2019

Frais d'inscription 30.00 euros

Frais pédagogiques : 3 600.00 euros

Financer sa formation

Dans le cadre des aides à la formation professionnelle, il existe selon le statut du candidat, de nombreux dispositifs de prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur. Dix parcours seront financés dans le cadre du marché subséquent du conseil régional ARA « Former pour l'emploi », à destination des demandeurs d'emploi

Où s'adresser ?

Résidents en Auvergne : CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vichy pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et pour les candidats en situation de formation initiale.

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi

Jeunes de 18 à 26 ans : Missions locales

Salariés : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information est à télécharger sur le site Internet du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vichy

Inscription: nous contacter par mail ou téléphone pour obtenir le dossier d'inscription

accompagnée de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez le responsable pédagogique de la formation. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception de toutes les pièces demandées.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Nicolas CHAUVIN - Tél. 04 70 59 52 95 ou 06 86 34 28 86

E-mail : nicolas.chauvin@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vichy

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr